

Comité de suivi du 11 mai 2017 **ASMJ (Association Sportive du Ministère de la Justice)**

Le Comité de suivi de l'ASMJ, s'est tenu au Millénaire ce jeudi, avec plusieurs questions et problématiques soulevées par l'Union Justice Force Ouvrière.

Tout d'abord, nous avons appris par différents agents qu'ils étaient en attente de paiement de leurs aides aux licences sportives. Lors de notre intervention, l'ASMJ nous dit ne pas avoir reçu suffisamment les compléments de subventions promises sur l'exercice 2017. Seuls ont été perçus les 22 000 € de complément dus au titre de l'année 2016.

L'ASMJ nous a indiqué avoir 1350 demandes de licences en attente de traitement, qu'elle ne pouvait pas honorer faute d'attribution de la subvention. L'Administration nous indique que l'augmentation de la subvention annuelle n'avait pas été actée dans les documents permettant son attribution.

Force Ouvrière a demandé à l'Administration de régler dans les meilleurs délais la part de subvention qu'elle devait à l'ASMJ, afin que les agents puissent enfin percevoir leurs aides aux licences.

Notre organisation a, en outre, demandé à l'Administration que la subvention 2017 prenne en compte les nouveaux frais qui s'imposent à cette association (recrutement, commissaire aux comptes, comptable, ...) et s'engage pour certains frais à une prise en charge sur plusieurs années consécutives.

L'Union FO Justice a aussi demandé que le calendrier d'attribution des aides aux licences sportives par PFI soit plus largement diffusé aux agents afin que ceux-ci puissent effectuer leur demande dans les délais.

Concernant les COM, notre organisation a à nouveau soulevé la problématique des agents Polynésiens et Calédoniens qui renoncent à demander les 30 € d'aide aux licences sportives car le mode de remboursement par chèque leur coûte 32 € de frais bancaires.

Conformément à ce qui avait été évoqué lors des conférences budgétaires, Force Ouvrière a demandé le remboursement par virements bancaires sur le compte des agents ou via une association.

Il a été acté que le versement pourrait se faire pour l'année 2017 via l'ARSC de Polynésie, notamment au travers d'un abondement des crédits de cette association.

Force Ouvrière a aussi relancé l'Administration sur la mise en place tardive du groupe de travail sur l'action sociale dans les DOM COM. La date n'est pas encore actée, mais ce groupe de travail sera bien mis en place afin que toutes les prestations d'Action Sociale soient aussi accessibles à nos collègues d'Outre-Mer.

**Il est inacceptable que tous les agents de notre Ministère
ne bénéficient pas d'une équité en matière d'action sociale.**

Les représentants CNAS de l'Union FO Justice restent à votre disposition pour porter vos revendications. N'hésitez pas à les solliciter !

Fait à Paris, le 12 mai 2017.
Les représentants Union Justice FO au CNAS

